
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 août 2017 à 20 h
Centre socioculturel, 490, montée de l'Église**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand Marinacci, Maire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Côté, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Éric Dugas, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Christian Larocque, Conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur Jean-Dominic Lévesque-René, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Edwige Noza, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 20 h et fait lecture d'un hommage à Monsieur Yvon Deslauriers.

CA17 28 0215

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 7 août 2017 en retirant les items 20.06 et 40.10 et ajouter le dépôt d'une lettre du conseiller Jean-Dominic Lévesque-René à l'item 60.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Début : 20 h 12

M. Hugo Letellier, commandant du poste de quartier 3 se présente et cède la parole à l'agent socio-communautaire. Ce dernier fait état des actions menées au cours des derniers mois (porte-à-porte lors des inondations, fête nationale). Il informe les citoyens d'une journée d'échanges qui portera sur l'intimidation envers les personnes âgées.

Aucun citoyen ne pose manifeste le désir d'intervenir.

M. Normand Marinacci pose une question concernant la circulation à vélo.

M. Stéphane Côté demande qu'il y ait une surveillance policière à deux secteurs de l'arrondissement soit, sur la rue Jacques-David pour le contrôle de la vitesse et sur la rue Jules-Janvril à l'angle de la rue Pierre-Boileau. À cet endroit, il demande l'installation d'un panneau d'arrêt.

Questions du public

- Monsieur Jerry Carter
 - Demande de précisions sur le projet d'aqueduc.

- Monsieur Michel Plante
 - Période de plantation des fleurs;
 - Demande d'installation de bancs et de tables à pique-nique au parc Jonathan-Wilson à proximité des jeux d'eau

- Monsieur Raymond Lavigne
 - Précisions concernant les items 40.07 et 40.10 de l'ordre du jour

- Monsieur Dany Pelletier
 - Plainte concernant les sauveteurs à la piscine du parc Robert-Sauvé

- Madame Ginette Lavigne
 - Élevage de poules dans l'arrondissement.

- Monsieur Jean Clerc
 - Entretien de la pelouse sur le Chemin Bord-du-Lac
 - Projet d'aqueduc

- Madame Suzanne Marceau
 - Demande d'information concernant la fermeture du point de services à Sainte-Geneviève;
 - Demande de dépôt des procès-verbaux de l'arrondissement sur le site Internet;
 - Suivi dans le dossier des travaux au 13, rue Chauret;
 - Terrains vacants et propreté des lieux;
 - Cols bleus travaillant le dimanche;
 - Changement de lieu de la séance du conseil d'arrondissement

- Monsieur Anthony Fantin
 - Demande de changement de zonage, item 40.07 – renseignements supplémentaires.

- Monsieur Denis Lepage
 - Demande de précisions sur le projet d'aqueduc

Fin : 20 h 40

10 - Période de questions des membres du conseil

M. Côté demande un suivi dans le dossier des filets de baseball et l'installation d'un écran pour dissimuler les phares.

CA17 28 0216

Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

1. D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 4 juillet 2017;
2. D'adopter le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique du lundi 4 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1172714012

Le conseiller monsieur Éric Dugas demande d'ajouter à l'item 60.01 du procès-verbal du 4 juillet 2017 une copie de l'index aux immeubles du registre foncier pour les lots 5 466 678 et 5 466 679.

CA17 28 0217

Adoption des procès-verbaux de la commission de l'administration et des priorités et des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du jeudi 13 juillet 2017;
- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 17 juillet 2017.

Les conseillers Éric Dugas et Stéphane Côté votent contre l'adoption du procès-verbal de la commission de l'administration et des priorités. La voix du maire devient prépondérante selon l'article 20.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE.

10.06 1172714013

CA17 28 0218

Accorder un contrat à « Toit vertige inc. » pour la réfection d'un stationnement sur la place Blaise et d'un stationnement sur la rue Clossé à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour une valeur de 82 830,38 \$, toutes taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public (AO 2017-10-R) fait par l'arrondissement.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 82 830.38\$, taxes incluses;
D'octroyer un contrat à Toit vertige inc. au montant de 82 830.38\$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du stationnement situé entre les adresses civiques 450 et 446 de la place Blaise et du stationnement situé sur le côté est de l'adresse civique 400 de la rue Closse à la suite de l'appel d'offres public (AO 2017-10-R) fait par l'arrondissement;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1170541003

CA17 28 0219

Octroyer le mandat de réalisation des travaux de remplacement de la chaussée des rues Desmarest et Beaulieu et Place Desmarest à Construction Bau-Val Inc. et autoriser une dépense de 1 067 197,72 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

- d'autoriser une dépense de 1 067 197,72\$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de remplacement de la chaussée des rues Desmarest et Beaulieu et Place Desmarest;
- d'octroyer le mandat de réalisation des travaux à la firme Construction Bau-Val.
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1176982014

CA17 28 0220

Octroyer le mandat de réalisation des travaux de remplacement de la chaussée des rues Robert et De Tonty à Construction Bau-Val Inc. et autoriser une dépense de 1 737 000,01 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

- d'autoriser une dépense de 1 737 000.01\$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de remplacement de la chaussée des rues Robert et De Tonty;
- d'octroyer le mandat de réalisation des travaux à la firme Construction Bau-Val.
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1176982013

CA17 28 0221

Autoriser une dépense de 36 460,00 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de remplacement de la chaussée et des services municipaux des rues Saint-Charles et Guay et Place Saint-Charles et octroyer le mandat de surveillance à la firme SNC Lavalinc inc. conformément à l'entente 1197538 (AO 17-15664-1) avec la Ville de Montréal.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

- d'autoriser une dépense de 34 460,00\$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de remplacement de la chaussée et des services municipaux des rues Saint-Charles et Guay et place Saint-Charles

- d'accorder le mandat de surveillance à la firme SNC Lavalin inc. conformément à l'entente 1197538 (AO 17-15664-1) avec la ville de Montréal

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1176982017

CA17 28 0222

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel le Groupe immobilier Grilli inc. cède à la Ville de Montréal tous ses droits, titres et intérêts dans un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 5 517 024 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au sud-est de l'emprise de l'autoroute 440 et au sud-ouest de la montée de l'Église dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à des fins de parc local, le tout sans soulte. N/Réf. : 31H05-005-7819-03

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'approuver un projet d'acte d'échange par lequel Groupe immobilier Grilli inc. cède à la Ville de Montréal, à des fins de parc local, tous ses droits, titres et intérêts dans le lot vacant 5 517 024 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 627 m², situé au sud-est de l'emprise de l'autoroute 440 et au sud-ouest de la montée de l'Église dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le tout sans soulte.

D'inscrire au registre du domaine public le lot 5 517 024 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1171027006

CA17 28 0223

Octroyer un contrat à la compagnie Services de sécurité ADT Canada Inc., pour un montant de 16 085,00 \$, toutes taxes incluses, pour l'installation d'un système de caméras de sécurité dans les différents bâtiments de l'arrondissement.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un contrat à la compagnie Services de sécurité ADT Canada Inc., pour un montant de 16 085,00 \$, toutes taxes incluses, pour l'installation d'un système de caméras de sécurité dans les différents bâtiments de l'arrondissement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1177053007

CA17 28 0224

Autoriser une dépense de 67 802,00 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de remplacement de la chaussée et des services des rues Paquin, Roy, Montclair, Monique et Sacré-Coeur et octroyer le mandat de surveillance à la firme SNC Lavalinc inc. conformément à l'entente 1197538 (AO 17-15664-1) avec la Ville de Montréal.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

- d'autoriser une dépense de 67 802,00\$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de remplacement de la chaussée et des services municipaux des rues Paquin, Roy, Montclair, Monique et Sacré-Coeur

- d'accorder le mandat de surveillance à la firme SNC Lavalin inc. conformément à l'entente 1197538 (AO 17-15664-1) avec la ville de Montréal

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1176982016

CA17 28 0225

Autoriser une dépense de 27 700,00 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de remplacement de la chaussée des rues Desmarest et Beaulieu et Place Desmarest et octroyer le mandat de surveillance à la firme SNC Lavalin inc., conformément à l'entente 1197538 (AO 17-15664-1) avec la Ville de Montréal.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

- d'autoriser une dépense de 27 700,00\$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de remplacement de la chaussée des rues Desmarest, Beaulieu et Place Desmarest
- d'accorder le mandat de surveillance à la firme SNC Lavalin inc. conformément à l'entente 1197538 (AO 17-15664-1) avec la ville de Montréal
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1176982015

CA17 28 0226

Affecter un montant de 300 \$ en provenance des surplus du golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une subvention pour la fête communautaire annuelle Léon Brisebois

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

1. D'allouer une subvention en provenance des surplus de golf de 300 \$ pour la fête communautaire annuelle Léon Brisebois;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1172714018

CA17 28 0227

Mandater la firme d'avocats Dunton Rainville, pour représenter l'arrondissement dans des dossiers de relations de travail et réclamer le remboursement des factures à la Ville centre

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

- De mandater la firme d'avocats Dunton Rainville afin de représenter l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève dans des dossiers de relations de travail, le tout pour un montant maximum de 30 000\$;
- De réclamer à la Ville centre le remboursement de toutes les factures encourues par l'arrondissement dans ces dossiers étant donné que la Ville centre a informé l'arrondissement qu'elle ne nommerait pas de procureur dans ces différents dossiers.

Le conseiller Éric Dugas vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.11

CA17 28 0228

Mandater la firme d'avocats Casavant, Mercier, pour représenter l'arrondissement dans le dossier concernant la direction de l'arrondissement et réclamer le remboursement des factures à la Ville centre.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

- De mandater la firme d'avocats Casavant, Mercier afin de représenter l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève dans le dossier concernant la direction de l'arrondissement, le tout pour un montant maximum de 30 000\$;
- De réclamer à la Ville centre le remboursement de toutes les factures encourues par l'arrondissement dans ces dossiers étant donné que la Ville centre a informé l'arrondissement qu'elle ne nommerait pas de procureur dans ces différents dossiers.

Le conseiller Éric Dugas vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.12

CA17 28 0229

Accepter l'offre du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) d'adhérer au service PerLE du Portail gouvernemental de services

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a pour fonction de développer une approche intégrée de la prestation de services publics de façon à en assurer l'efficacité et d'offrir des services de renseignements et de références qui facilitent les relations entre l'État et les citoyens et les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les parties accordent une grande importance à la diminution des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'elles désirent améliorer la prestation de services pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE PerLE est un service interactif Web qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provincial et des municipalités et qu'il est intégré au Portail gouvernemental de services;

CONSIDÉRANT QUE le ministre peut conclure des ententes particulières avec les villes et municipalités locales situées sur le territoire du Québec afin qu'elles adhèrent au service PerLE;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Montréal, arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève souhaite participer au service PerLE;

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'accepter l'offre du MTESS d'adhérer au service PerLE du Portail gouvernemental de services;

D'autoriser Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut à signer l'entente concernant le service PerLE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1172714011

CA17 28 0230

Rembourser d'un montant de 13 337,42 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme RRT (Rapid Relief Team), suite aux dépenses effectuées pendant les crues des eaux.

Il est proposé par Stéphane Côté

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'autoriser le remboursement de 13 337.42\$ toutes taxes incluses à l'organisme Rapid Relief Team, suite aux dépenses effectuées durant les crues des eaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1177364002

CA17 28 0231

Règlement numéro CA28 0024-6 modifiant le Règlement de lotissement numéro CA28 0024 de l'arrondissement l'Île-Bizard -Sainte-Geneviève de façon à reconnaître des droits acquis à certaines rues privées.

AVIS DE MOTION

Avis est donné par monsieur Christian Larocque, qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance, le Règlement CA28 0024-6 amendant le Règlement de lotissement CA28 0024 de façon à reconnaître des droits acquis à certaines rues privées.

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 de l'Île-Bizard-Sainte Geneviève de façon à reconnaître des droits acquis à certaines rues privées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1177576004

CA17 28 0232

Adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 28 0023 afin de revoir, entre autres, les dispositions applicables à la zone R4-322 et celles relatives aux allées d'accès et au stationnement (CA28 0023-16).

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement CA28 0023-16 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève afin de revoir, entre autres, les dispositions applicables dans la zone R4-322 et celles relatives aux stationnements et allées d'accès a été donné le 5 juin 2017;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté le 12 juin 2017;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-16 et ont renoncé à sa lecture;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 4 juillet 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 21 juin 2017;

ATTENDU qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance du 4 juillet 2017;

ATTENDU qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Cités Nouvelles du 12 juillet 2017;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Stéphane Côté

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0023-16 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève afin de revoir, entre autres, les dispositions applicables dans la zone R4-322 et celles relatives aux stationnements et allées d'accès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1177517038

CA17 28 0233

Adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro CA 28 0023, afin de revoir les dispositions sur les maisons mobiles, plus précisément, les normes relatives à l'espace libre sous une maison mobile et concernant la hauteur maximale autorisée (CA28 0023-17).

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement CA28 0023-17 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève afin de revoir les dispositions sur les maisons mobiles, plus précisément, les normes relatives à l'espace libre sous une maison mobile et concernant la hauteur maximale autorisée a été donné le 5 juin 2017;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté le 12 juin 2017;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-17 et ont renoncé à sa lecture;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 4 juillet 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 21 juin 2017;

ATTENDU qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance du 4 juillet 2017;

ATTENDU qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Cités Nouvelles du 12 juillet 2017;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0023-17 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève afin de revoir les dispositions sur les maisons mobiles, plus précisément, les normes relatives à l'espace libre sous une maison mobile et concernant la hauteur maximale autorisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1177517041

CA17 28 0234

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-002.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du 18 juillet 2017 concernant le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs de l'arrondissement - Règlement numéro 0817-002.

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement substitut à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement le 18 juillet 2017 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 13 885, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 500. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement 0817-002 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1172714006

CA17 28 0235

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-003.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du 18 juillet 2017 concernant le Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement numéro 0817-003.

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement substitut à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement le 18 juillet 2017 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 13 885, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 500. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement 0817-003 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1172714007

CA17 28 0236

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, un règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour la réalisation du programme de gestion de la désuétude informatique de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0817-006.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du 18 juillet 2017 concernant le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour la réalisation du programme de gestion de la désuétude informatique de l'arrondissement - Règlement numéro 0817-006.

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement substitut à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement le 18 juillet 2017 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 13 885, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 500. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement 0817-006 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1172714008

CA17 28 0237

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre les travaux de rénovation et d'ajout d'un étage au bâtiment principal situé au 46, rue Jean-Yves sur le lot 4 589 297 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte Geneviève, la demande de P.I.I.A. afin de permettre les travaux majeurs de rénovation et d'ajout d'un étage au bâtiment principal situé au 46, rue Jean-Yves sur le lot 4 589 297 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1177517052

CA17 28 0238

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre les travaux de transformation et d'ajout d'un étage au 196, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 843 382 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre les travaux de transformation et d'ajout d'un étage au 196, rue Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 843 382 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1177517051

CA17 28 0239

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 1847, rue Fournier Est, sur le lot 4 589 629 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 1847, rue Fournier Est sur le lot 4 589 629 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1177517028

CA17 28 0240

Accepter la cession d'une partie du lot 5 517 025 à titre de contribution pour fins de parcs, dans le cadre du projet Village de l'île

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'accepter la cession d'une partie du lot 5 517 025, d'une superficie de 2649,2 m², à titre de contribution pour fins de parcs, dans le cadre du projet Village de l'île.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1177576003

Le conseiller Stéphane Côté fait lecture d'une lettre de commentaires concernant son mandat à titre de président du comité consultatif d'urbanisme.

CA17 28 0241

Révocation du mandat de monsieur Stéphane Côté au sein du comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU l'article 3.3 i) paragraphe 5 du règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme (CA28 0041), qui prévoit que le conseil d'arrondissement peut révoquer le mandat d'un membre du comité,

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

De révoquer le mandat de monsieur Stéphane Côté comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

Les conseillers Éric Dugas et Stéphane Côté votent contre. La voix du maire devient prépondérante selon l'article 20.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE.

51.01 1172714015

CA17 28 0242

Révocation de mandat de monsieur Stéphane Côté au sein de la commission de l'administration et des priorités

ATTENDU l'article 4.3 du règlement sur les commissions du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (CA28 0040), qui prévoit que le conseil d'arrondissement peut mettre fin au mandat de tout membre à tout moment par résolution,

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

De révoquer le mandat de monsieur Stéphane Côté comme membre de la Commission de l'administration et des priorités.

Les conseillers Éric Dugas et Stéphane Côté votent contre. La voix du maire devient prépondérante selon l'article 20.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE.

51.02 1172714016

CA17 28 0243

Nomination de monsieur Christian Larocque comme président du comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un an

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

De nommer monsieur Christian Larocque, conseiller du district de Denis Benjamin-Viger, comme président du comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un an.

Les conseillers Éric Dugas et Stéphane Côté votent contre. La voix du maire devient prépondérante selon l'article 20.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE.

51.03 1172714017

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Juillet 2017
- Liste des bons de commande approuvés – Juillet 2017
- Suivi budgétaire dépenses – Juillet 2017;
- Suivi budgétaire revenus – Juillet 2017;
- Virements budgétaires – Juillet 2017.;
- Virements PTI – Juillet 2017;
- Liste des permis émis – occupation – Juillet 2017 ;
- Liste des permis émis – construction – Juillet 2017;
- Liste des permis émis – lotissement – Juillet 2017;
- Lettre de démission du conseiller Jean-Dominique Lévesque-René;
- Lettre de commentaires du conseiller Stéphane Côté

60.01

Période de questions du public

Début : 21 h 29

- Madame Martha Bond
 - Demande de suivi concernant le règlement CA28 0023-14
- Madame Geneviève Delisle
 - Document post-mortem des inondations 2008
- Monsieur Dany Pelletier
 - Problématique concernant les sauveteurs à la piscine du parc Robert-Sauvé
- Madame Francine Lefebvre
 - Document post-mortem des inondations 2008
- Monsieur Raymond Lavigne
 - Demande de précisions sur l'item 40.07
- Madame Geneviève Delisle
 - Document post-mortem des inondations 2008

Le conseiller Stéphane Côté demande que le post mortem, suite aux inondations du printemps 2017, soit effectué en incluant la participation de tous les élus de l'arrondissement.

Fin : 21 h 45

70.01

CA17 28 0244

Levée de la séance

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 7 août 2017, à 21 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand Marinacci
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017.